

Les politiques philanthropiques du SBF 120

L'analyse d'impact des fondations, fonds de dotation et mécénats d'entreprises et la mesure de leurs contributions aux politiques RSE.

abstract

Etude 2026
Notation des
Fondations
d'Entreprises
indice **FEPIX**



Table des matières

I- Démarche et méthode

1.1 Principes méthodologiques	page 04
1.2 Quatre principes de gestion responsable	page 04
1.3 15 critères et 118 indicateurs pour l'évaluation	page 06

II- Analyse macro-économique et enseignements

2.1 L'univers de l'analyse	page 11
2.2 L'évaluation et le classement des fondations	page 12
a.3 Les enseignements de l'analyse 2026	page 15
a- Les fondations répondent à des obligations qui invitent les entreprises de tutelle à une gestion plus rigoureuse des actions menées sur le plan philanthropique.	
b- La mesure des bénéfices et avantages tirés par les bénéficiaires des missions révèle des mesures d'impacts d'importances très variables.	
c- La contribution de la fondation à la politique RSE de l'entreprise de tutelle n'est jamais neutre et peut s'avérer bénéfique en termes de réputation.	
d- Des éléments de controverses subsistent concernant certaines missions philanthropiques.	

III- La notation et le positionnement de votre fondation

3.1 L'analyse des performances de la fondation XXX	page 20
3.2 L'exposition de la fondation XXX aux risques de controverses	page 26
3.3 La communication FEPIX de la fondation XXX	page 27
3.4 Les perspectives et la vision de la fondation XXX	page 28

I- Démarche et méthode

1.1 Principes méthodologiques

L'Indice de Performance Ethique des Fondations 2026 (FEPIX) mesure l'utilité sociale des missions selon des critères d'analyse (15) et une série d'indicateurs détaillés (118), classés selon quatre principes de gestion responsables.

FEPIX évalue (1) la légitimité de la fondation, ou de l'entreprise dans le cadre d'une politique de mécénat, d'agir selon les missions qu'elles se sont assignées, (2) la qualité de la gouvernance de l'entité concernée et la transparence de son mode de fonctionnement, (3) l'efficience des actions menées et l'atteinte de leurs objectifs et (4) les impacts sociaux et environnementaux des politiques adoptées et des projets déployés.

L'articulation de ces quatre principes de gestion responsables s'inscrit dans un processus de performance. La légitimité d'action libère les forces vives de l'entreprise et de la fondation qui viennent s'exercer dans une gouvernance transparente. Cette saine gouvernance favorise l'efficacité et l'efficience des projets dont les impacts pour les bénéficiaires se trouvent positivement renforcés.

1.2 Quatre principes de gestion responsables

Légitimité

Le principe de la légitimité d'action est devenu essentiel à l'appréciation des missions des fondations et/ou des politiques de mécénat. Parce que les budgets et les ressources alloués à la fondation sont le résultat d'un arbitrage fait au bénéfice de certaines parties prenantes (bénéficiaires), et au détriment d'autres parties prenantes de l'entreprise (salariés, clients, partenaires contractuels ou autres), il est nécessaire d'en garantir la saine et efficace affectation. Deux sources de légitimité d'agir existent qui peuvent, ou non, se combiner. Une légitimité de compétence et/ou une légitimité

d'urgence. La première renvoie à l'idée d'une gestion et d'un suivi de projet sous la supervision d'une équipe compétente et expérimentée. Au travers de sa fondation ou de son mécénat, il est préférable que l'entreprise ne s'engage pas dans des projets pour lesquels elle ne présenterait qu'une autorité technique partielle. Il est responsable, et donc souhaitable, de définir la mission de la fondation sur les bases des compétences des métiers de l'entreprise. La seconde répond à une nécessité évidente de traiter une problématique sociétale ou environnementale conjoncturelle, en attente de traitement, immédiat ou de court terme.

Gouvernance

Le principe de saine gouvernance et de transparence des informations est fondamental pour garantir un dialogue éclairé, et donc juste, avec les bénéficiaires des projets de l'action philanthropique engagée. Pour éviter le « fait du Prince » et les choix arbitraires, le fonctionnement du conseil de la fondation ainsi que sa composition doivent satisfaire les critères d'une saine gouvernance. Une communication ouverte au plus grand nombre, lisible et compréhensible, ainsi qu'un reporting systématique de l'ensemble des projets qui sont engagés doivent être garantis.

Efficience

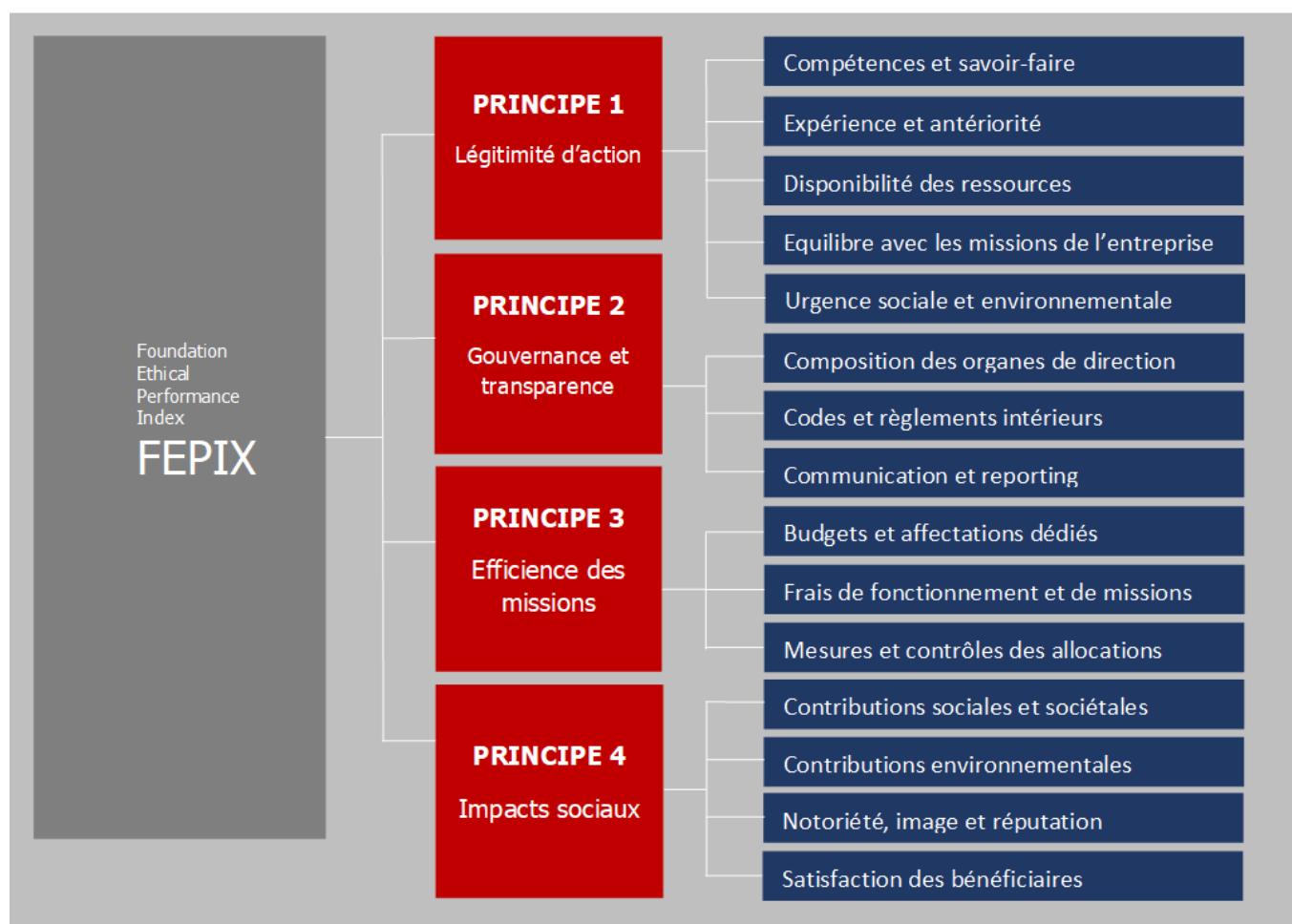
Le principe d'efficience des actions menées complète celui de l'intention « charitable » habituellement dévolue à l'action philanthropique. Il s'agit ici de respecter la dignité de l'ensemble des acteurs concernés et de la totalité des parties prenantes de l'entreprise. La fondation ne doit pas dépenser sans compter mais plutôt tirer un résultat maximal des allocations effectuées. Il est donc important et souhaitable de gérer les projets de la fondation avec rigueur et efficacité. Il est notamment question ici de prendre en considération ce que sont les frais de structure et les coûts administratifs de la fondation, et de veiller à ce qu'ils ne dépassent pas un certain seuil dans le budget global annuel.

Impacts

Le principe de la mesure d'impacts est celui qui permet d'évaluer la satisfaction des bénéficiaires des projets engagés et la qualité de la mission de la fondation. C'est faire preuve de responsabilité que d'agir aux bénéfices de tiers en tenant compte de leurs avis et opinions. Pour garantir la pertinence des actions de la fondation leurs impacts doivent être significatifs et correspondre à des

besoins réels et manifestes. La mesure d'impact permet d'évaluer les changements générés par les projets engagés, d'identifier les facteurs clés des transformations obtenues, d'identifier les points d'amélioration des missions et de délivrer les informations et les renseignements prouvant les résultats obtenus. La mesure d'impact est un principe structurant de toute politique philanthropique d'entreprise, engagée par le biais d'une fondation ou d'une action de mécénat.

Tableau n°01 : cadre de l'analyse méthodologique



Etude FEPIX 2026 © - méthodologie d'analyse ESG Score

1.3 15 critères et 118 indicateurs pour l'évaluation

La fondation est évaluée sur une série de 118 indicateurs. Ces indicateurs sont quantitatifs (montants des budgets alloués annuellement, nombre de membres du conseil d'administration de la fondation, nombre de projets financés, montant des frais administratifs des projets ...) ou qualitatifs (satisfaction des bénéficiaires, réputation et image de la fondation et de l'entreprise de tutelle, ...). Ces derniers sont ramenés sur une échelle métrique pour permettre la consolidation de l'évaluation et le calcul de la note FEPIX.

Tous ces indicateurs ne présentent pas le même caractère de pertinence selon le type de projet et d'objet de la fondation.

Dans le cas où l'indicateur est non significatif pour la fondation évaluée, il n'est pas pris en compte dans le calcul de la note FEPIX.

Ces 118 indicateurs sont regroupés en 15 critères qui font l'objet d'une analyse détaillée et commentée.

La consolidation des critères s'effectue sur les quatre principes d'action (cités ci-devant) et permettent le calcul de la note FEPIX. La note varie sur une échelle de 0 à 100 et mesure le niveau de performance intrinsèque de la fondation.

Cette note est complétée d'une valeur indicelle (-, =, +) qui évalue le niveau de contribution de la politique philanthropique menée par la fondation à la politique ESG (ou RSE) menée par l'entreprise de tutelle.